

Séance du 12 juin 2020, à 20h00

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2020

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Fanny FAURE, Kévin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Catherine POUTET, Cyril POUYADE, Jean-Marc QUILLON, Laëtitia SOURY, Geneviève VERGÉ BEAUDOU.

Absents excusés : Margaret TOOLAN, Thierry BERGER

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste BRIONNAUD

2 pouvoirs : Thierry BERGER donne pouvoir à Kévin GOUDARD
Margaret TOOLAN donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2020

Il est voté à l'unanimité.

30/2020 - Désignation des membres des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer dans les différentes commissions communales les personnes désignées ci-dessous :

	Référent		Délégué
--	----------	--	---------

Commission Finances

M. Kévin GOUDARD	Mme Laëtitia SOURY
M. Jean-Marc LEGAY	Mme Michèle PERROT
Mme Lise LE RUYET	M. Jean-Baptiste BRIONNAUD
M. Joseph NDJAP-TOUCK	M. Cyril POUYADE
M. Thierry BERGER	M. Jean-Marc QUILLON
Mme Fanny FAURE	

Commission Appels d'offres

Titulaires	Suppléants	Membre de Droit
M. Kévin GOUDARD	M. Alain BASTIER	M. Jean-Marc LEGAY
M. Jean Marc QUILLON	M. Jean Baptiste BRIONNAUD	
	Mme Michèle PERROT	

Commission de Révision de la Liste Electorale

M. Jean-Baptiste BRIONNAUD	Mme Margaret TOOLAN
M. Fanny FAURE	Mme Jean-Marc QUILLON
M. Cyril POUYADE	Mme Catherine POUTET

Commission Solidarité et Actions Sociales

M. Jean-Marc LEGAY	M. Kévin GOUDARD
Mme Lise LE RUYET	Mme Margaret TOOLAN
Mme Laëtitia SOURY	Mme Geneviève VERGÉ BEAUDOU
Mme Michèle PERROT	

Commission des Ecoles

M. Jean-Marc LEGAY	Mme Catherine POUTET
M. Kévin GOUDARD	M. Cyril POUYADE

Commission Culture, Loisirs et Animations

Mme Geneviève VERGÉ BEAUDOU	M. Kévin GOUDARD
M. Joseph NDJAP-TOUCK	M. Jean-Marc LEGAY
Mme Lyse LE RUYET	Mme Catherine POUTET
Mme Margaret TOOLAN	Mme Michèle PERROT
Mme Fanny FAURE	M. Thierry BERGER
M. Jean-Baptiste BRIONNAUD	

Commission Sport / Santé

M. Thierry BERGER	Mme Margaret TOOLAN
Mme Laëtitia SOURY	M. Jean-Marc QUILLON
Mme Catherine POUTET	M. Jean-Baptiste BRIONNAUD
M. Joseph NDJAP-TOUCK	

Commission Information / Communication (Bulletins/Site/...)

Mme Geneviève VERGÉ BEAUDOU	Mme Laëtitia SOURY
M. Kévin GOUDARD	M. Alain BASTIER
M. Jean-Marc LEGAY	M. Joseph NDJAP-TOUCK

Commission P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

M. Jean-Marc LEGAY	Mme Laëtitia SOURY
M. Kévin GOUDARD	Mme Fanny FAURE
M. Alain BASTIER	Mme Michèle PERROT

Commission Environnement, Travaux, Accessibilité (P.A.V.E.)

M. Jean-Marc LEGAY	M. Jean-Baptiste BRIONNAUD
M. Kévin GOUDARD	M. Jean Marc QUILLON
M. Alain BASTIER	M. Thierry BERGER

Correspondant R.M.J.

Titulaire	
Mme Laëtitia SOURY	

Correspondant Sécurité Routière

Titulaire	Suppléant
M. Thierry BERGER	M. Alain BASTIER

Correspondant Défense, Pandémie et Citoyenneté

Titulaire	
M. Jean-Baptiste BRIONNAUD	

Membres du Plan Commune de Sauvegarde

M. Jean-Marc LEGAY (Maire)	M. Thierry BERGER
M. Kévin GOUDARD	

Délégué au cimetière

Titulaires	Suppléant
M. Jean-Marc LEGAY	M. Kévin GOUDARD
M. Jean-Marc QUILLON	

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

31/2020 - Désignation des délégués des syndicats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer dans les différents syndicats les personnes désignées ci-dessous :

Délégués SEHV (Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne)	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc LEGAY	M. Kévin GOUDARD

Délégués AFRPA (Portage de repas à domicile)	
Titulaire	Suppléant
Mme Fanny FAURE	Mme Lise LE RUYET

Délégués auprès de l'A.S.S.A.T (Entreprise d'insertion et Association Intermédiaire)	
Titulaire	Suppléant
Mme Fanny FAURE	Mme Laëtitia SOURY

Délégués de l'E.P.I.C. Lac de Saint Pardoux	
Titulaires	
M. Jean-Marc LEGAY	
M. Kévin GOUDARD	

Délégués du Syndicat Couze Gartempe	
Titulaire	Suppléant
M. Kévin GOUDARD	M. Jean-Marc LEGAY

Délégués Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA)	
Titulaire	Suppléant
Mme Geneviève VERGÉ BEAUDOU	M. Cyril POUYADE

Délégués du Syndicat Coul Gartempe	
Titulaires	
Suppléants	
M. Jean-Marc LEGAY	M. Alain BASTIER
M. Kévin GOUDARD	M. Jean-Marc QUILLON

Représentants de la CLIS (Mines)	
Titulaire	Suppléant
M. Kévin GOUDARD	M. Jean-Marc LEGAY

Représentants du SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges)	
Titulaire	Suppléant
M. Kévin GOUDARD	M. Jean-Marc LEGAY

Représentants de la Commission de Suivi du Site CSS – EPC France -DREAL	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc LEGAY	M. Kévin GOUDARD

Délégués Syndicat de Voirie de la Région de Bessines sur Gartempe	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc LEGAY	M. Kévin GOUDARD

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

32/2020 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs CCID

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal doit désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, en nombre double si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants, soit 24 commissaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PROPOSE la liste ci-dessous des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Mme	PERROT	Michèle	14 10 1955	40 rue de la Libération 87640 RAZES
M	GOUDARD	Kévin	03 09 1983	12 La Roche 87640 RAZES
Mme	SOURY	Laëtitia	18 10 1978	27 Silord 87640 RAZES
M	NDJAP TOUCK	Joseph	21 03 1959	4 allée Pierre Desproges 87640 RAZES
Mme	LE RUYET	Lise	06 10 1983	42 Santrop 87640 RAZES
M	BASTIER	Alain	29 06 1962	46 Santrop 87640 RAZES
M	ALTOZANO	David	17 01 1970	5 allée Pierre Desproges 87640 RAZES
M	FAYOL	Bernard	19 11 1956	10 allée des Courdelles 87640 RAZES
Mme	BERGER	Annick	28 11 1960	28 La Roche 87640 RAZES
Mme	MARGNOUX	Evelyne	07 05 1951	1 rue Robert Avril 87640 RAZES
M	COULAUD-DUTHEIL	Jacky	01 01 1951	1 rue de la Garenne 87640 RAZES
M	MOREAU	Jean-Louis	22 12 1947	9 chemin de la Pierre Belle 87250 BESSINES SUR GARTEMPE
Mme	VERGÉ BEAUDOU	Geneviève	14 04 1953	1 Lavaud-Jaloulaud 87640 RAZES
M	BERGER	Thierry	06 04 1968	30 Santrop 87640 RAZES
Mme	POUTET	Catherine	21 02 1984	7 allée Jean Ferrat 87640 RAZES
M	QUILLON	Jean-Marc	08 07 1947	5 allée du Puy Grenet 87640 RAZES
Mme	TOOLAN	Margaret	13 06 1954	7 rue de Limoges 87640 RAZES
M	POUYADE	Cyril	19 06 1978	9 rue Saint Martial 87640 RAZES
M	ADAMCZAK	Luc	16 04 1965	26 rue du Lac 87640 RAZES
Mme	BOISSET	Christelle	23 05 1971	24 rue du 11 novembre 87640 RAZES
M	BREFFY	Didier	08 06 1959	6 Chemin du Peyrat 87640 RAZES
Mme	VERNET	Marie-Claire	23 11 1960	24 la Roche 87640 RAZES
Mme	FOURNIOUX	Annick	07 05 1951	2 route Mauve 87640 RAZES
M	AUCOULON	Jean-Luc	14 10 1974	33 Santrop 87640 RAZES

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

33/2020 - Fixation des indemnités de fonction au maire

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du

CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire et des quatre adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit : 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

34/2020 - Fixation des indemnités de fonction aux adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et des quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 9 juin portant délégation de fonction aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- 1^{er} adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal
- 2^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal
- 3^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal
- 4^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

35/2020 - Indemnité de fonction des conseillers délégués

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision d'attribuer aux conseillers délégués une indemnité de fonction spécifique, à compter du 25 mai 2020,

Vu les arrêtés de nomination des conseillers délégués en date du 13 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer une indemnité de fonction spécifique aux conseillers délégués à compter du 25 mai 2020,

DIT que l'indemnité des conseillers délégués représentera 50 % de celle accordée aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints qui, elle, est de 10,7 % de l'indice brut terminal.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

Délibération sur le report des loyers

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les loyers du salon de coiffure et du cabinet dentaire durant la crise du COVID 19 n'ont pas été facturés (soit les mois d'avril et mai) à la demande des professionnels. Il demande au Conseil Municipal de se positionner quant à l'annulation de ces loyers ou à leur report.

Le Conseil municipal propose que cette décision soit ajournée en attendant les dispositions de l'Etat.

36/2020 - Transport scolaire – Actualisation des tarifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour le transport scolaire par la Région Nouvelle Aquitaine. Il propose au Conseil Municipal une actualisation de la prise en charge par la Commune des transports relatifs aux élèves qui fréquentent l'école primaire et maternelle de Razès et le collège de Bessines de la façon suivante :

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5	Non ayants droits / Hors du Bourg	Non ayants droits résidant dans le bourg
Quotient familial	< 450 €	De 451 € à 650 €	De 651 € à 870 €	De 871 € à 1 250 €	> 1250 €		
Montant annuel	30 €	51 €	81 €	114 €	150 €	195 €	195 €
Montant pris en charge par la Commune	30 €	51 €	40 €	57,50 €	75 €	97,50 €	0,00 €
Reste à charge aux familles	Gratuit	Gratuit	41 €	56,50 €	75 €	97,50 €	195 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE les montants de prise en charge des tarifs du transport scolaire par la commune tels que énoncés ci-dessus,
PRÉCISE que les versements interviendront en début d'année scolaire,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 16 juin 2020

Demande d'aide financière au transport scolaire

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier d'une administrée souhaitant obtenir une aide financière pour le transport scolaire de sa fille qui poursuit des études sur Limoges.

Le Conseil Municipal précise d'une part, que la compétence transport scolaire est exercée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et d'autre part, qu'il convient de diriger cette personne vers le CROUS de Limoges pour toutes questions relatives aux logements étudiants.

37/2020 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs (annexé à la présente délibération),

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35h00 par semaine, en raison du départ à la retraite de Monsieur Pascal AUCOULON, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} septembre 2020 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35h00, pour exercer les fonctions d'agent de la voirie communale,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 juin 2020

38/2020 - Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents ayant assuré la continuité du service public pendant la période de confinement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le fonctionnement des services de la mairie durant la crise du COVID 19 et propose d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents mobilisés en présentiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de verser une prime exceptionnelle individuelle de 500 € aux agents suivants :

- Madame Marie-Laure THIOLIERE (Agence Postale Communale)
- Madame Yolande GEAUJAR (Secrétaire de mairie)
- Madame Séverine MATHURIN (Secrétaire de mairie)
- Monsieur Yohan CLUZAUD (Service de la voirie)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2020

39/2020 - Adhésion au CAUE 87- 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du CAUE proposant à la commune une adhésion pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,
DÉCIDE d'adhérer au CAUE de la Haute-Vienne pour l'année 2020,
ACCEPTE de verser la cotisation annuelle de 150 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 juin 2020

Affaires diverses

Monsieur le maire fait le point sur la crise sanitaire du COVID 19, et informe le Conseil Municipal des dispositions prises dans le cadre de la réouverture de l'école suite au déconfinement le 11 mai 2020. Il précise aussi que les seconds masques ont été livrés à la mairie et ils peuvent être distribués à toute la population. Lecture est faite de la lettre d'accompagnement distribuée avec les masques.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place de Terra Aventura et fait une présentation du parcours.

Fin de séance à 22h30